



France de 2009 : constats sur la situation des femmes

Temps partiel subi / sortie du monde du travail

- Avec la possibilité, depuis le début des années 80, d'embaucher à temps partiel, l'activité des femmes ne progresse plus. 83 % des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes ; elles constituent l'essentiel des travailleurs pauvres. Le temps partiel bride l'accès aux postes de responsabilité.
- En 1994, l'attribution, pour le second enfant, de l'Allocation parentale d'éducation (APE) a poussé les femmes les moins qualifiées hors du monde du travail.

Rémunérations

- Les femmes gagnent en moyenne 25 % de moins que les hommes. L'écart s'est réduit depuis la fin des années 60 (il était de 50 %) mais ne diminue plus depuis le milieu des années 90. Les femmes sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes.

Accès aux responsabilités

- Malgré un investissement massif dans les études supérieures, les femmes sont quasiment absentes des hiérarchies des entreprises (17,2 % des dirigeantes de sociétés).

Travail de nuit

- Depuis la directive européenne autorisant le travail de nuit des femmes, celui-ci a augmenté plus rapidement que celui des hommes, en particulier dans l'industrie.

Chômage

- La crise qui frappe durement le monde industriel semble pour l'heure épargner un peu les femmes, majoritairement salariées dans le tertiaire. On aurait tort de sous-estimer l'effet retard qui ne manquera pas de se produire avec le non renouvellement des fins de contrats.

Retraite

- Pour les plus âgées on note des écarts avec les hommes en termes de salaire de référence (27 % en 2006 et 2007), de durée d'assurance et de rémunération durant l'activité. Malgré les majorations pour enfants, seules 44 % des femmes ont une carrière complète contre 86 % des hommes. L'allongement des durées de cotisation aggrave ce problème.

Formation initiale / Formation tout au long de la vie

- Malgré de meilleurs résultats, les filles font des études plus courtes que les garçons et s'orientent davantage vers des branches littéraires aux débouchés moins rémunérateurs.
- Les femmes en formation professionnelle réorganisent leur vie deux fois plus que les hommes. Les mères accèdent moins souvent à la formation que les femmes sans enfant.

Politique familiale

- Entreprises et collectivités locales doivent mieux prendre en compte la parentalité : aménagements d'horaire, création de structures d'accueil diversifiées (crèches publiques, d'entreprises ou familiales, nourrices agréées...)
- Les attaques réactionnaires contre l'école maternelle la menacent dans sa survie même : remise en cause de l'accueil des enfants à partir de 2 ans, regroupement intercommunal d'écoles, communes contraintes de financer le projet éducatif... Pourtant l'école maternelle est un lieu d'éveil des enfants et un instrument moderne de soutien aux parents !

France de 2009 : les droits des femmes

Droit à une carrière professionnelle conforme aux investissements consentis

- L'accès aux formations d'excellence, prometteuses de professions bien rémunérées, doit être le fait des talents réels des étudiants et non de leur appartenance à un sexe.
- Il faut rendre plus efficaces les Négociations annuelles obligatoires (NAO) en particulier sur l'égalité professionnelle. Un budget spécifique de rattrapage doit être prévu afin de ne pas grignoter sur le budget d'augmentations salariales

Droit à une retraite décente

- La Majoration de durée d'assurance (MDA) accordée aux seules mères a pour objet de compenser le scandale de pensions de retraites inférieures de 30 à 40 % en moyenne à celle des hommes. Il ne s'agit en aucun cas d'une discrimination envers les pères et son partage entre les deux parents ne représenterait rien d'autre qu'un recul du droit des femmes !
- Le minimum vieillesse est principalement versé aux femmes (63 % en 2004 selon le COR). Résultante de l'entrée massive des femmes dans le monde du travail, dans les conditions que l'on sait (salaires inférieurs, carrières incomplètes), le nombre de bénéficiaires ne diminue plus depuis 2003. Un effort particulier doit être fait en faveur des petites retraites.

Droit à une juste représentation dans les instances de la République

- Volontariste, la loi sur la parité a réussi à faire entrer des femmes dans les assemblées issues des scrutins de liste. En revanche, Assemblée nationale et Sénat restent majoritairement masculins : à l'évidence, les pénalités financières n'émeuvent pas les grands partis, ceux dont sont issus la plupart des parlementaires. Il est temps d'en finir avec le double langage !

Droit à la contraception de son choix

- Toutes les femmes ont droit à une sexualité dissociée de la procréation et, pour ce faire, doivent avoir accès à une information sérieuse sur la contraception.
- Les centres du planning familial doivent recevoir les moyens de leur existence et de leur développement. Rappelons qu'en début d'année le gouvernement avait envisagé une coupe-sombre de 42 % de l'aide attribuée au planning !

Droit à l'avortement

- Il est aujourd'hui menacé par des années de pénurie financière : très faible revalorisation des actes qui ne présentent que peu d'intérêt pour les jeunes praticiens et moyens refusés aux centres d'IVG. Il est urgent de mener une politique volontariste sur ce sujet.

Droit à l'intégrité physique

- Pour les femmes victimes de violences et leurs enfants témoins de ces violences, police et justice doivent mieux coordonner leurs actions.

Droits des femmes et communautarismes

- Les droits des femmes sont universels et doivent s'appliquer indistinctement à toutes les femmes quelque soit leur origine réelle ou supposée.

Je rejoins le Mouvement Républicain et Citoyen



avec Jean-Pierre Chevènement